

PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**Plan de Prévention des Risques Miniers
de la commune de Sancy**

Règlement

Annexe 5

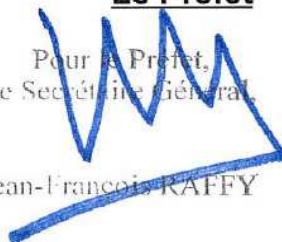
Mesures de prévention et de surveillance

Annexe à l'arrêté du **30 NOV. 2015**

Le Préfet

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Jean-François RAFFY



La surveillance des zones de risque est confiée au DPSM (Département de Prévention et de Surveillance Minière du BRGM) par arrêté ministériel du 13 mai 2013.

Commune	Concessions	Mesures de surveillance ou de suivi actuelles
Sancy	Sancy- Bazonville	-